

Table des matières

1	Grand Paris : les hausses d'impôts envisagées pour combler le trou	1
2	Embouteillages, propreté, logement : Anne Hidalgo rattrapée par son bilan.....	2
3	Réforme de l'apprentissage : ce que le gouvernement a décidé	7
4	Réforme de l'apprentissage : les mesures clefs	9
5	Retraites : les trois scénarios sur la table pour mettre en œuvre la réforme de Macron.....	10
6	Youplan, l'application en ligne de Randstad qui fluidifie l'emploi.....	11
7	Cotisations sociales : la Cour des comptes fustige le laxisme face aux entreprises qui fraudent.....	13
8	Neige : un coût de 60 millions d'euros pour le transport routier	16
9	Jacques Mézard : «La loi SRU pourrait être adaptée, mais il est exclu d'en réduire l'ambition»	17
10	Frédéric Oudéa: «En 2018, la Société générale devrait tourner définitivement la page de la crise» 18	
11	La sécurité du quotidien, le nouveau défi des forces de l'ordre	23
12	Algérie - Le gouvernement au patronat français : « Il faut être patient ! »	26
13	La France est devenue le quatrième partenaire commercial de Téhéran.....	28
14	L'administration Trump confrontée à un nouveau « shutdown »	29

::: ILE-DE-FRANCE

CAPITAL – 09/02/2018

1 Grand Paris : les hausses d'impôts envisagées pour combler le trou



Alors que le coût du projet de métro francilien est déjà en train de dérapé, et que nombre de lignes sont repoussées, le gouvernement vient de charger le député LR Gilles Carrez de réfléchir à des ressources supplémentaires pour rééquilibrer son financement. Il nous dévoile ses premières pistes.

Capital : A combien se chiffre exactement le surcoût du Grand Paris ?

Gilles Carrez : Dans son rapport la Cour des Comptes a évalué l'ensemble du projet à 35 milliards d'euros, ce à quoi il faut rajouter plus de 3 milliards d'euros au titre de la contribution de la Société du Grand Paris au financement d'autres lignes de transports de la région (Eole, prolongement de la ligne 14...). On est donc sur un surcoût d'environ 10 milliards au regard du dernier chiffre de 25 milliards qui avait été effectué par le gouvernement en 2013 et sur lequel nous avons basé notre financement initial.

Capital : Où peut-on donc trouver les ressources supplémentaires pour équilibrer le modèle économique ?

Gilles Carrez : Le financement du Grand Paris repose actuellement sur des recettes fiscales qui sont de l'ordre de 500 millions d'euros par an : 320 millions d'euros proviennent de la taxe sur les bureaux, 65 millions d'une contribution de la RATP, 117 millions de la taxe spéciale Grand Paris qui est adossée aux taxes d'habitation et foncières des franciliens. Ces recettes fiscales servent de fonds propres à la Société du Grand Paris pour emprunter, ce qu'elle a commencé à faire en 2016. Plus les travaux vont avancer, plus ce matelas financier va devoir être solidifié pour permettre de financer de nouveaux emprunts plus conséquents chaque année (2 à 3 milliards en 2018). De facto, il va donc falloir augmenter les recettes fiscales : je table sur une hausse de l'ordre de 50%, soit 250 millions d'euros supplémentaires à trouver chaque année.

Capital : De nouveaux impôts en perspective donc ?

Gilles Carrez : Nous allons, en priorité, chercher de nouvelles recettes en augmentant les taxes déjà affectées au Grand Paris. A titre indicatif, la taxe spéciale Grand Paris, qui est indexée sur les valeurs locatives des logements, revient à 20 euros en moyenne par an pour un propriétaire qui paie la taxe foncière et la taxe d'habitation et à 10 euros par an pour un locataire. Ces contributions pourraient donc être relevées de façon modérée. De même, pour la taxe sur les bureaux. En outre, nous pouvons envisager d'appliquer une surtaxe de séjour avec une assiette limitée aux nuitées en hôtel et en Airbnb dans la région Ile-de-France. Cette surtaxe, justifiée par le fait que les visiteurs en Ile-de-France bénéficient eux aussi de l'amélioration des réseaux de transport, pourrait constituer une recette de l'ordre de 30 millions d'euros par an.

Capital : Pas question de mettre à contribution les collectivités locales qui vont elles aussi profiter de ce nouveau réseau ?

Gilles Carrez : Non, car elles doivent déjà supporter de lourdes dépenses pour financer les équipements publics nécessaires en particulier aux programmes de logements et d'accueil des nouveaux habitants autour des nouvelles gares. Je considère que les communes sont plus contributrices que bénéficiaires. D'autant que les éventuelles retombées économiques - installations d'entreprises - ne viendront, le cas échéant, que très progressivement. J'ajoute qu'il n'est pas non plus question de mettre à contribution l'Etat car dès l'origine, le financement du Grand Paris Express a été conçu pour reposer en priorité sur l'économie régionale d'Ile-de-France.

Capital : Quand devez-vous remettre votre rapport au gouvernement ?

Gilles Carrez : Les réflexions devront avoir abouti d'ici l'été, dans le but d'intégrer les nouvelles mesures dans la loi de finances pour 2019. L'objectif étant qu'elles entrent en application dès l'an prochain.

[Guillaume Chazouilleres](#)

LE FIGARO – 09/02/2018

2 Embouteillages, propreté, logement : Anne Hidalgo rattrapée par son

bilan



ENQUÊTE - Embouteillages incessants, pollution stable en dépit de la chasse aux automobilistes, finances exsangues, politique du logement sectaire et polémiques à répétition, propreté des rues en berne - illustrée par la recrudescence des rats... Jamais les choix politiques et la méthode autoritaire de la «reine maire» de Paris n'avaient été aussi contestés, à droite comme à gauche. C'est à croire qu'elle a perdu la main.

Lors du dernier Conseil de Paris, [Anne Hidalgo](#) a beaucoup parlé [de propreté](#). Un long discours, promettant de nouvelles consultations citoyennes, après celles qui ont déjà eu lieu. Mais les observateurs ont senti la tension dans l'air. Une tension qui n'est plus circonscrite à ce seul dossier. Même ses proches le reconnaissent. «Anne a enfin compris qu'elle n'avait plus la main», nous dit l'un d'eux. «On est dans une phase difficile, il va falloir rester groupés», ajoute un autre. «2017 a été notre annus horribilis, 2018 sera beaucoup mieux», espère celui-ci. «Ça commence à se fissurer», conclut celui-là. Constats lucides, car il faudrait être aveugle pour ne pas voir que quelque chose cloche. Rompue aux polémiques sur la circulation, abonnée aux attaques violentes contre sa personne - qui provoque parfois unedétéstation irrationnelle -, Anne Hidalgo a toujours mis celles-ci sur le compte du machisme, ou des combats d'arrière-garde d'une droite ringardisée. Elle fait pourtant face depuis six mois aux revers qui s'accumulent. Une pluie acide de mauvaises nouvelles sur fond de ciel gris détrempé et de crue de la Seine.

Le symbole des déboires municipaux commence par les rats, qui se sont multipliés dans Paris depuis la crue de 2016. Jusque-là, Marseille était leur port d'attache, abritant neuf millions de rongeurs pour un peu moins d'un million d'habitants. On savait les services de propreté de la Cité phocéenne très inefficaces, car gangrenés par un syndicalisme d'un autre âge multipliant débrayages et services minimums, et on y voyait un phénomène très local. Or, les rats sont «entrés» dans Paris. Ils sont passés du sous-sol au macadam. Un phénomène très visible et donc très gênant, que la Mairie ne nie pas. Réseaux sociaux aidant, Twitter ou Facebook, [on les découvre dans des petits films postés par les badauds](#). Ils ont la force d'un symbole.

Ce symbole s'ajoute à l'exaspération constante des Parisiens automobilistes ou usagers des transports en communs depuis trois ans. Dans une interview au *JDD*, la maire de Paris a affirmé qu'il y avait 10% de trafic en moins depuis septembre 2016. Mais elle ne cite pas l'étude qui l'établit. Elle passe outre l'augmentation du temps de parcours dans plusieurs axes de la capitale. Au total, ce sont des centaines d'heures par an passées au volant par chaque automobiliste, qui ont aussi un coût économique. Enfin, la baisse de la pollution, son sujet fétiche, laisse pour le moment à désirer. Selon l'organisme Airparif «la diminution de 48 % de ses rejets en dioxyde d'azote est essentiellement imputable à la modernisation du parc roulant», et non à la fermeture des quais rive droite. Enfin, la pollution reste très forte dans l'est de Paris, celui qui vote pour elle.

Ainsi tout paraît sale, embouteillé, et mal géré. On ne voit plus la capitale verte, digitale et inclusive que promettait celle qui a été choisie par Bertrand Delanoë pour lui succéder. Le vélo, le métro et le bobo festif ont laissé la place à un autre spectacle plus concret, plus désolant. Celui de contrats mal négociés, des embouteillages qui persistent, d'une politique du logement idéologique et horriblement coûteuse, qui engendre un endettement crânement revendiqué, et dangereusement glissant. Dans un rapport remis en janvier sur les questions de propreté et cosigné par tous les groupes politiques, Florence Berthout, qui dirige le groupe LR face à Hidalgo, et présidait pour l'occasion cette commission, dresse le constat unanime d'une mauvaise gestion de ces services depuis très longtemps: «La gauche a considéré

pendant des années la propreté comme une exigence bourgeoise, le budget propreté est passé de 149 millions en 2001 à 133 millions en 2016, alors que dans le même temps l'espace public parisien augmentait de près de 30 %, ce qui explique aussi pourquoi aujourd'hui les rats sont à la fête.»

L'impéritie se retrouve aussi du côté des panneaux d'affichage de la capitale. Depuis le 31 décembre, ils n'affichent plus rien. Un fond blanc a remplacé les habituelles publicités et informations municipales. Une rente facile à capter. Le nouveau contrat passé avec JCDecaux prévoyait que 15 % des panneaux puissent afficher de la publicité numérique. Ce n'était pas en soi une mauvaise idée, mais c'était oublier le règlement local, adopté en 2011 par la Ville elle-même, qui interdit la publicité lumineuse. Le contrat a donc été retoqué par le tribunal administratif. Un jugement confirmé cette semaine par le Conseil d'Etat. La Ville perdra donc 40 millions de revenus cette année. Le cabinet du maire ne s'appesantit pas trop sur la grosse faute d'anticipation de l'adjoint fétiche de la maire, Jean-Louis Missika.

«Problèmes de transition»

Mais ce n'est pas tout. Les stations Vélib' qui firent la fierté des années Delanoë sont en vrac. Les vélos dernier cri ne sont [pas fournis comme prévu par la société Smoove](#), alors que d'innombrables témoignages auraient dû alerter la municipalité sur les difficultés de mise en place à Montpellier, la ville témoin qui a pourtant permis à Smoove de séduire les édiles parisiens, au point de les convaincre de signer pour quinze ans. «C'est un problème de transition qui concerne aussi 67 communes autour de Paris. Au printemps, tout sera revenu dans l'ordre», assure la maire de Paris. En attendant le joli mois de mai, d'autres dossiers administratifs témoignent de «problèmes de transition». C'est le cas d'Autolib'. Ces petites voitures d'un gris si laid et si sale ont été mises sur le marché par Vincent Bolloré au temps de Bertrand Delanoë. Elles n'ont pas rencontré le succès espéré - notamment dans les communes limitrophes. Qui paiera la facture? Là encore, Anne Hidalgo assure qu'une renégociation est en cours avec Vincent Bolloré, et que tout se passera bien. Pourtant un proche de la maire parle de sommes importantes à provisionner si Vincent Bolloré décidait de passer en force, «autour de 100 millions d'euros».

A cette litanie d'avaries judiciaires et commerciales, s'ajoutent [les contrats qui liaient la Ville au patron des forains, Marcel Campion](#). Pourtant, ce dernier était dans le comité de soutien d'Anne Hidalgo pendant les élections municipales de 2014. Et cette dernière n'a-t-elle pas dit à plusieurs reprises tout le bien qu'elle pensait des forains? Elle l'a pourtant lâché du jour au lendemain après un rapport de la chambre régionale des comptes qui met en cause la Mairie de Paris pour favoritisme dans l'attribution de la grande roue et du marché de Noël des Champs-Élysées. Campion réclame 8 millions d'euros pour indemniser ses investissements dans le marché de Noël, qui a été interdit in extremis en décembre dernier. «On l'avait lancé en 2008 avec Delanoë, on a commencé par 200 000 visiteurs. Dix ans plus tard ils étaient 15 millions, ce qui valait à la Mairie un loyer de 700 000 euros, toujours utile quand on fait face à un déficit de 6 milliards d'euros», enrage Campion, qui a créé son mouvement politique, Paris libéré, pour «peser sur les prochaines élections municipales», car, rappelle-t-il, «il y a mille forains qui tournent autour de Paris, mais ils sont liés aussi aux commerces et aux marchés, et ça compte pour une élection»... Est-ce pour la même raison que le marché aux fleurs et aux oiseaux sur l'île de la Cité risque de disparaître au profit d'une nouvelle halle, comme le regrette l'écrivain [Benoît Duteurtre qui y voit le signe d'une «touristification de masse»](#) en vue d'éradiquer tout ce qui ressemble au Paris d'hier.

Ainsi Marcel Campion est-il soudain considéré comme l'Al Capone de Paris, après dix-sept ans de partenariat - Nathalie Kosciusko-Morizet et la nouvelle droite parisienne avaient d'ailleurs rompu avec lui en 2014. «Quand Delanoë et sa première adjointe Anne Hidalgo sont arrivés à Paris en 2001, ils avaient un slogan: "Changer d'ère", et finalement, on découvre qu'ils ont continué à faire comme avant», observe Jean-Baptiste de Froment, premier vice-président de l'opposition de Paris. L'argument touche juste: n'est-il pas temps, en effet, de changer d'ère, faute d'avoir changé l'air? Les proches de la maire en sont si conscients qu'ils tentent désormais, mais en vain, de renier les deux mandats de son prédécesseur. «Anne ne le dira jamais comme cela, mais ce que nous soldons aujourd'hui, ce sont les mauvaises pratiques des années Delanoë», confie l'un de ses collaborateurs. Anne Hidalgo s'est toujours présentée comme une loyale continuatrice du premier maire socialiste de la capitale. N'est-elle pas coresponsable des contrats mal rédigés, des mauvaises habitudes installées? «Au bout de dix-sept ans de pouvoir, on sent une fatigue. Le système Chirac s'est terminé six ans après son départ, en 2001», admet un membre de son équipe, quasi sur le départ.

Elue après deux mandats de Bertrand Delanoë, Anne Hidalgo a voulu «changer de style», nous rappelle ce proche. Elle s'est emparée des grands sujets, a vibré pour les grandes causes, négligé les petites, et oublié les détails. Mais les 54.000 agents de la municipalité forment une armée pesante et hiérarchisée et pas toujours très mobilisée par la valeur travail. Ils doivent être surveillés de près. «Delanoë était un colérique maniaque et un autoritaire centralisateur qui régnait sur une majorité municipale à sa botte, Anne ne peut être maire que par l'accord d'une coalition très compliquée. Elle a voulu transformer cette coalition forcée en collégialité souple», continue cet observateur. Mais le résultat a été de laisser la bride sur le cou à ses adjoints. C'est le cas d'Ian Brossat, élu communiste sûr de lui, version stalinoïde du bobo moralisateur, qui est chargé de la politique du logement - un dossier clé sur lequel la maire de Paris a fait des promesses mirobolantes pendant sa campagne. Brossat dépense donc avec largesse l'argent des Parisiens pour acheter très cher des immeubles qu'il veut convertir en logements sociaux. Il est l'un des maillons faibles de la maire, qui reste sévèrement jugée dans les sondages sur sa politique du logement par ceux-là mêmes qui devraient en profiter.

Des finances «hors de contrôle»

Dans une ville qui compte déjà 20 % de logements sociaux, il est illusoire d'augmenter ce parc déjà conséquent à 25 ou 30 % comme le proclame la maire, solidaire de son adjoint, quand le prix du mètre carré ne cesse d'augmenter. Mais ce n'est pas grave, la dette de la Ville est là pour cela. «On est passé d'un milliard de dette au début de l'époque Delanoë à 4 milliards avant son départ, et depuis, la dette monte de plus en plus vite et devrait atteindre près de 7,5 milliards en 2020», précise Jean-Baptiste de Froment, qui décrit des finances «hors de contrôle». Elle parle d'investissements massifs, mais on a peine à voir où, en dehors de la masse salariale. Si les agences de notation sont encore clémentes pour le moment, c'est que Paris vaut de l'or, et les droits de mutation sont très juteux. Sans parler des jeux d'écritures comptables autorisés par le gouvernement Valls qui ont permis de niveller les dépenses de fonctionnement. «Madame Hidalgo se plaint toujours de Manuel Valls, mais elle lui doit une fière chandelle rien que pour ça», répète souvent le député PS du Val-de-Marne, Luc Carvounas.

Anne Hidalgo aime les grands mots. Paris «ville résiliente», Paris «ville-monde»! Ville monde? Hidalgo ne règne en réalité que sur un tout petit périmètre de 20 arrondissements, qui n'a rien à voir avec la surface immense des vraies mégapoles. Sa capitale est une tête d'épingle, une vitrine qui tire sa substance de toute l'Île-de-France. Plutôt que de militer pour le Grand Paris, qui est la vraie solution pour déployer et mutualiser la politique du logement social et des transports, la maire a décidé d'assumer le statu quo, en tournant le dos aux Franciliens. Certes, le projet d'un agrandissement de Paris au-delà du périph est un casse-tête, mais elle faisait sienne cette belle idée - de gauche? - tant que les élus de la petite couronne étaient de son bord. Aujourd'hui, le pilotage de la [Métropole du Grand Paris](#) offre des résultats beaucoup plus ténus, malgré les promesses de son président, Patrick Ollier.

Tout est donc plus compliqué pour celle qui «maîtrise l'art de se faire des ennemis y compris dans son propre camp», comme le dit *M, le magazine du Monde* dans sa une du mois de novembre dernier. Et ils sont très nombreux à gauche, de Daniel Vaillant et Myriam El Khomri dans le XVIII^e arrondissement. Ou le conseiller de Paris Didier Guillot, lui aussi ancien allié de la maire passé chez Macron, dénonce son «obsession de la com». Cinq élus PS ont ainsi formé un sous-groupe macronien emmené par son ex-adjoint chargé des Finances, Julien Bargeton. Il y a un an pourtant, Anne Hidalgo pouvait regarder l'avenir avec plus d'optimisme. Elle espérait incarner l'un des espoirs de la gauche. Elle se voyait peu à peu en égérie d'une relève «nationale». Et elle se targuait surtout d'être internationale. Depuis [les attentats de 2015](#) et l'émotion planétaire qui s'est ensuivie, la maire de Paris préside le C40, qui réunit les 81 plus grandes villes du monde autour de projets de coopération. Les voyages à l'étranger se sont multipliés. La maire a fait sienne la théorie intéressante du politologue Benjamin Barber qui voit dans les mégapoles la bonne échelle pour penser l'Histoire en marche, face à des Etats-nations devenus exsangues et inefficaces. «Nous reconnaissons qu'en 2016 et 2017, la maire s'est éloignée des Parisiens. Mais il fallait convaincre pour les Jeux olympiques et restaurer l'image de la ville dans le monde pour relancer le tourisme après les attentats», justifie son entourage.

Cet éloignement stratosphérique et les polémiques à répétition accompagnant chaque projet ont fini par user son image. La maire de Paris est une pragmatique, mais elle aime aussi la castagne et la provocation. «Elle a une concupiscence pour le coup de com et l'événement médiatique», selon l'expression d'un de ses visiteurs réguliers. Un choix en tout point contraire de la gestion consensuelle de Lyon par Gérard

Collomb, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, qui pourtant s'est fixé les mêmes objectifs de ville verte - il a été un pionnier du vélo en libre-service. Collomb a logiquement vu en Emmanuel Macron la ligne politique qui correspondait à son électorat autant qu'à ses convictions. C'est aussi le choix qu'aurait pu faire Anne Hidalgo.

Son prédécesseur, Bertrand Delanoë n'a-t-il pas annoncé son soutien à Macron pendant la présidentielle? Cela lui a valu une brouille discrète mais vivace «avec Anne». Encore un nouvel ennemi? La maire de Paris a en tout cas fait d'autres choix. Elle a successivement soutenu avec conviction les deux grands perdants de la gauche: Vincent Peillon qui a réuni 6,8 % des suffrages à la primaire socialiste, puis Benoît Hamon qui a réuni 6,36 % des suffrages au premier tour de la présidentielle. Chacun a vu son absence de flair politique: 35 % des Parisiens ont voté Emmanuel Macron, 26 % François Fillon, 20 % Jean-Luc Mélenchon et seulement 10 % Benoît Hamon. «Elle aurait dû être macroniste, mais elle a aussi un mari», rappelle un fin connaisseur. Son époux, le député Jean-Marc Germain, a animé l'aile dure des frondeurs pendant le quinquennat Hollande. Un de ces spécimens de parlementaires qui aura contribué à casser la gauche en deux.

Un très mauvais bruit de fond

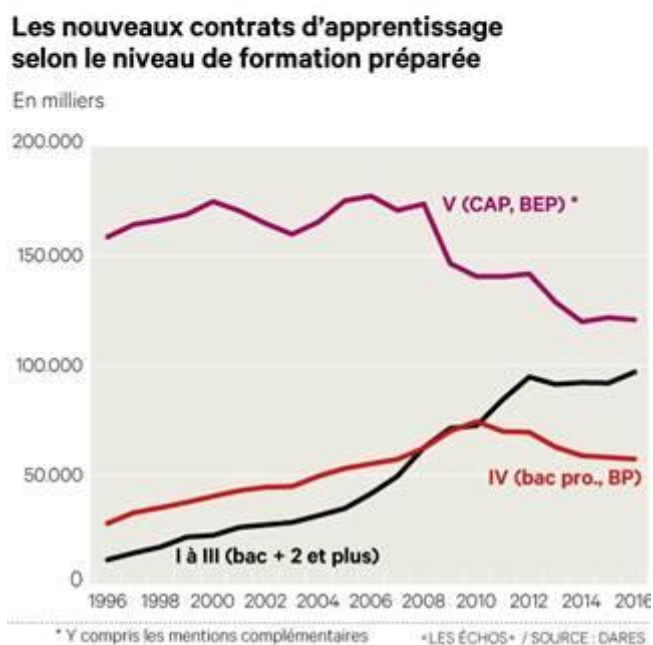
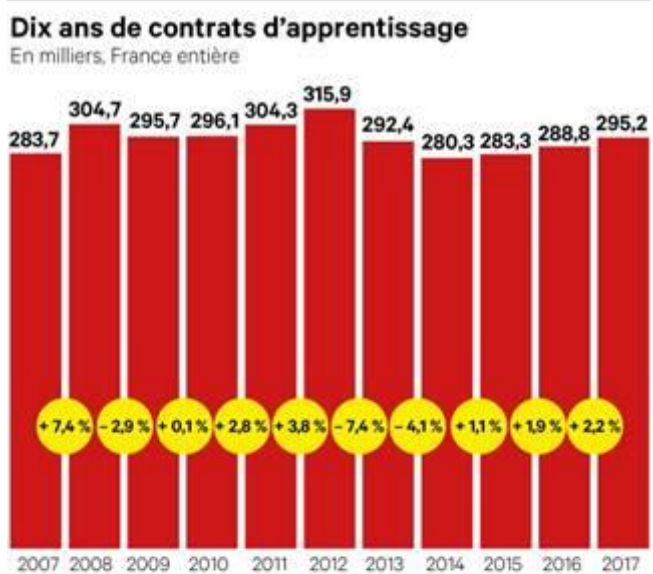
Toutes ces inconséquences, ces maladresses et ces polémiques finissent par créer un très mauvais bruit de fond. Un sondage Elabe pour *Les Echos* publié le 1er février dernier, met en lumière un vrai glissement dans l'opinion. Celle qui fut surnommée «Notre-Dame de Paris» dans un livre publié à la rentrée 2017 et vendu à 38.000 exemplaires a perdu 12 points de popularité en six mois: seuls 18 % des Français ont donc une bonne opinion d'Anne Hidalgo. Etonnamment, cette chute est surtout forte à gauche, où elle perd 23 points, passant de 55 à 32 % d'opinions favorables. Ainsi son camp ne la remercie même pas d'avoir longtemps gardé ses distances avec le nouveau Président.

«Pour l'opinion, une idée d'Anne Hidalgo et c'est une nouvelle polémique. La répétition du phénomène finit par abîmer son image», fait valoir un sondeur. Même les Jeux olympiques de 2024 ne sont plus l'atout dont elle aurait pu rêver. Tout d'abord parce que chacun se souvient qu'elle y était hostile - échaudée par l'échec cuisant de Bertrand Delanoë pour l'attribution des Jeux en 2012. Mais aussi parce que le succès final peut surtout être mis au crédit du nouveau Président français, dont l'élection surprise a séduit les décideurs internationaux.

Il ne suffit plus dès lors de dénoncer «la fachosphère, les réacs, les néoréacs, les gros machos» pour expliquer une chute de popularité qui est visible dans son propre camp: la maire de Paris a perdu 20 points de popularité dans la capitale, passant de 36 % en mai 2017 à 16 % en février 2018. «Il faut se méfier des sondages nationaux ; ce qui compte pour nous, ce sont le 1,2 million d'électeurs parisiens, et tous les sondages montrent qu'elle a conservé son socle du premier tour des municipales», objecte Matthieu Lamarre, qui est chargé des relations avec la presse à la Mairie de Paris. Il n'empêche. Si l'on en croit de nombreux élus de droite à Paris et si l'on écoute les 12 députés de La République en marche - sur 18 -, la plupart disent qu'il est temps de tourner la page de dix-sept ans de socialisme municipal. Certains sont prêts à le faire ensemble, car la droite connaît ses faiblesses et manque de leadership et LREM aurait besoin de s'appuyer sur elle. «On ne peut pas se satisfaire de cette gestion de la Ville de Paris: 6 milliards de dette, des rats dans les rues, des stations sans Vélib'et des embouteillages qui pénalisent tant les véhicules polluants que les voitures électriques», a écrit récemment sur son compte Twitter Stanislas Guerini, le député LREM de la 3e circonscription de Paris. «Quoi qu'il advienne, d'ici à 2020 nous devons chercher un nouveau souffle pour cette ville», confie un autre élu macronien. Le Président n'a pas encore décidé de lâcher la maire de Paris pour pousser l'un de ses champions: le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, moins en cours ces temps-ci, ou le secrétaire d'Etat au numérique, Mounir Mahjoubi, dont le nom circule aussi. Le sort de la maire de Paris dépend en réalité beaucoup des calculs élyséens. C'est très désagréable pour la «reine maire», qui a un jour glissé à l'oreille de François Hollande: «Emmanuel Macron, je m'en fiche, je n'ai pas peur d'un mec qui n'est même pas élu.»

[Charles Jaigu](#)

3 Réforme de l'apprentissage : ce que le gouvernement a décidé



Le Premier ministre dévoile ce vendredi les principales mesures de ce grand chantier. Un compromis a été trouvé en principe avec les régions ce jeudi.

Après la flexibilité, la sécurité. Cinq mois après avoir dévoilé [les ordonnances réformant le Code du travail](#), Edouard Philippe détaille ce vendredi le premier des trois volets de sa réforme des parcours professionnels. Le Premier ministre va présenter une vingtaine de mesures pour « transformer » en profondeur [l'apprentissage](#), avant de faire de même d'ici à la fin février pour [la formation professionnelle](#) et [l'assurance-chômage](#).

Le gouvernement veut faire de cette forme d'enseignement, qui mêle théorie en centre de formation d'apprentis (CFA) et pratique en entreprise, une voie à égalité avec la filière générale, compte tenu de son taux de réussite. « *L'apprentissage c'est le quasi plein emploi* », martèle Muriel Pénicaud, qui met en regard les centaines de milliers de jeunes décrocheurs en France.

Réforme « copernicienne »

Le statu quo est d'autant moins possible que l'apprentissage fait du surplace malgré plusieurs plans de relance. En 2017, le nombre de nouveaux contrats a progressé, pour la troisième année de suite, mais de 2,2 % seulement pour atteindre 295.000, soit le même nombre qu'il y a... dix ans. La crise est passée par là, mais d'innombrables freins, identifiés de longue date, n'ont jamais été levés.

La ministre du Travail avait du coup donné le « la » dès le départ : [la réforme sera une réforme « copernicienne » ou ne sera pas](#) . Selon elle, le pilotage doit être du ressort des branches professionnelles, comme en Suisse ou au Danemark, qui doivent être libres d'ouvrir des centres de formation d'apprentis ou d'augmenter le nombre d'apprentis pour une section donnée. L'une des mesures phares devrait ainsi porter sur la suppression de l'obligation d'en passer par les régions pour cela.

Une contribution d'alternance unique

Le Premier ministre va également acter la création d'une contribution d'alternance unique finançant à la fois les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (l'autre voix de l'alternance). Au départ, cette contribution de 0,85 % de la masse salariale devait être à la seule main des branches professionnelles. C'était sans compter avec les régions qui ont [obligé Matignon à d'ultimes arbitrages](#) jeudi dans l'après-midi.

Dénonçant le risque de « *marchandisation de l'apprentissage* », celles-ci ont défendu des considérations d'aménagement du territoire. Avec succès puisque, en plus de la responsabilité de l'orientation, elles devraient conserver un bout de la future contribution d'alternance pour aider au maintien d'un CFA ou une section de CFA en zone rurale ou sensible par exemple.

Plusieurs mesures pour les entreprises

Ce qui, au départ, n'était qu'une question technique, est devenu très politique, au point de semer [la zizanie au sein du gouvernement mais aussi du patronat](#) . Muriel Pénicaud a donc accepté que sa révolution copernicienne souffre d'une légère entorse. Mais pour la ministre du Travail, l'essentiel est sauf, puisque le centre de gravité de l'apprentissage penchera bien, comme elle le souhaitait, vers le monde de l'entreprise.

Celles-ci devraient ainsi apprécier les autres mesures portant sur l'unification des aides aux entreprises, la suppression du passage aux prud'hommes en cas de rupture de contrat ou encore la simplification des critères de rémunération des apprentis.

Hervé Morin, Président de l'association Régions de France et de la Normandie : « Il faut que les régions soient les patrons de l'orientation » // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0301270667701-herve-morin-il-faut-que-les-regions-soient-les-patrons-de-lorientation-2152033.php>

Alain Ruello

LES ECHOS – 09/02/2018

4 Réforme de l'apprentissage : les mesures clefs



Le Premier ministre va annoncer ce vendredi une vingtaine de mesures pour réformer l'apprentissage. Nombre d'entre elles vont dans le sens des préconisations du rapport Brunet.

Edouard Philippe, [le Premier ministre, va annoncer](#) ce vendredi une vingtaine de mesures pour [réformer l'apprentissage](#) .

Financement. En lieu et place du circuit horriblement compliqué actuel, l'alternance (apprentissage et professionnalisation) sera financée par une contribution unique de 0,85 % de la masse salariale répartie entre les branches professionnelles. Une fraction dite de « péréquation nationale » d'environ un quart garantira que tout contrat d'apprentissage sera bien financé. Un point qui devrait rassurer les artisans. Reste à négocier l'autre fraction de péréquation, régionale celle-là. Les régions y tiennent pour garantir qu'une section d'apprentissage puisse être maintenue dans une zone malgré un nombre insuffisant de jeunes en contrat.

Gouvernance. Le sujet a fait l'objet d'un bras de fer féroce. Aujourd'hui, l'ouverture d'un centre de formation d'apprentis (CFA) ou d'une section dans un CFA est soumise à l'autorisation des régions. Un point que le Medef et la CPME n'ont eu de cesse de dénoncer. Le patronat a obtenu gain de cause puisque la réforme va acter d'un principe de liberté. Mais les régions conserveront voix au chapitre via des conventions d'objectifs et de moyens (le nom pourrait changer) fixant avec le monde économique les axes stratégiques et les investissements en matière d'apprentissage sur plusieurs années. La carte scolaire, c'est-à-dire la carte des CFA et lycées professionnels, fera l'objet de discussions au sein des Crefop, des instances de concertation quadripartite (Etat, région, représentants des salariés et des employeurs). Les régions conserveront également une fraction de la TICPE pour couvrir leurs investissements (environ 180 millions par an).

CFA. C'est un bouleversement majeur. Aujourd'hui, chaque CFA tire son financement de plusieurs sources : taxe d'apprentissage, conseils régionaux, chambres consulaires... A charge pour eux de taper à toutes les portes pour équilibrer leur budget, quitte à ce que des sections ne soient pas remplies. Avec la réforme, il s'agit de basculer vers une logique d'offre et de demande : chaque CFA sera financé au contrat, c'est-à-dire qu'il touchera une certaine somme pour chaque jeune engagé par une entreprise selon un barème national par diplôme. Plus ils rempliront leurs sections, plus ils toucheront et couvriront leurs frais de fonctionnement. Moins ils rempliront... Le gouvernement fait le pari qu'avec ce schéma de fonctionnement libéral, servi par une contribution d'alternance largement suffisante, les besoins des entreprises seront mieux servis.

Aides, salaires, ruptures. Si l'apprentissage ne décolle pas c'est, notamment, parce que les entreprises font face à de nombreuses lourdeurs réglementaires. Pour les lever, le Premier ministre, Edouard Philippe, devrait reprendre bon nombre des propositions du récent rapport Brunet. Ainsi, la rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur au-delà de la période d'essai ne nécessitera plus de passer par les Prud'hommes. L'apprenti pourra aussi rompre son contrat, mais accompagné d'un médiateur. Autre changement attendu, « le quatre en un » : les trois aides actuelles et le crédit d'impôt vont être fondus en une seule aide. Le Premier ministre va aussi dévoiler une refonte des grilles salariales des apprentis (un pourcentage du SMIC) mais sans supprimer le critère d'âge. Trop coûteux pour les artisans.

Diplômes. [Le rapport Brunet](#) proposait d'impliquer davantage les entreprises via leurs branches professionnelles. Celles-ci devraient obtenir un pouvoir de codécision avec l'Education nationale ou les autres organismes certificateurs, sur les référentiels d'activités professionnelles, censés devenir ainsi plus proches des évolutions et des besoins des entreprises. Pour permettre aux jeunes de se réorienter et de changer de formation, le rapport proposait aussi de « *recentrer les diplômés professionnels autour de familles de métiers* » (socle des métiers de la relation et des services, socle des métiers de l'énergie, etc.) Le sujet risque d'être conflictuel avec le principal syndicat de l'enseignement professionnel, le SNUEP-FSU. Où l'on redoute une « *réduction du nombre de filières professionnelles* » si, en lieu et place des 80 bacs professionnels actuels, les élèves de seconde doivent choisir, non plus un métier, mais s'orienter vers dix familles de métiers.

Un « sas » vers l'entreprise. C'est un autre sujet qui pourrait être retenu par le gouvernement : l'idée d'un « sas », un enseignement de transition vers l'activité professionnelle (ETAP), proposé aux lycées et dans les CFA. Il serait destiné à l'acquisition des « gestes et codes professionnels », et pourrait donner lieu à une certification. De quoi, là encore, faire bondir les représentants syndicaux de l'enseignement professionnel qui redoutent que l'ETAP ne consiste à « *former les jeunes aux attentes des entreprises* », et débouche sur la suppression de l'actuel enseignement de Prévention, Santé, Environnement (PSE). Le rapport Brunet voyait cet enseignement comme permettant « *d'initier à l'apprentissage un nombre significativement plus important de jeunes qu'aujourd'hui* ».

Alain Ruello

LE FIGARO – 09/02/2018

5 Retraites : les trois scénarios sur la table pour mettre en œuvre la réforme de Macron



Dans un document préparatoire, le Conseil d'orientation des retraites étudie la délicate phase de transition.

L'objectif de la prochaine réforme des retraites est de passer d'un système de retraite par annuités à un [système universel par points](#) ou en [comptes notionnels](#). Mais la question de la transition de l'ancien vers le nouveau régime, promis par Emmanuel Macron lors de sa campagne, est délicate à traiter: quelles générations seront concernées par le changement de régime? Comment reconnaître dans le nouveau régime des droits en cours d'acquisition dans l'ancien? Comment financer un éventuel déficit de l'ancien régime? Autant de questions qui seront au menu de la réunion de travail, mercredi prochain, du Conseil d'orientation des retraites (COR).

Pour résumer, dans un système en annuités, le retraité touche un pourcentage du salaire de référence s'il a cotisé la durée requise. Dans un système en points, il accumule des points durant sa vie active grâce aux cotisations et le total est multiplié par une valeur, ajustable pour garantir l'équilibre du système. Enfin, en comptes notionnels, l'assuré accumule un «capital virtuel», auquel on applique un coefficient lié à son espérance de vie au moment de son départ en retraite.

Il y a, selon les experts, trois scénarios de bascule. Primo, une transition immédiate: on change instantanément de technique pour tous les actifs et on ferme l'ancien régime. Ce mode de transition a été adopté pour le passage à un régime en points dans le régime de base allemand en 1992. Une solution qui a le mérite d'être rapide.

Secundo, une transition progressive avec affiliation simultanée: le nouveau et l'ancien système coexistent, les droits à retraite sont calculés parallèlement dans les deux régimes sur toute la carrière et le montant final sera une [somme pondérée des pensions acquises dans chaque régime](#). La Norvège, la Pologne et la Suède ont opté pour ce mode de transition.

Tertio, une transition progressive avec affiliation successive: les droits dans l'ancien régime sont figés à un instant T et les personnes acquièrent ensuite des droits uniquement dans le nouveau régime. Au final, la pension est calculée comme si les assurés avaient été affiliés à deux régimes différents. C'est le modèle suivi en Italie.

Choix politique

Quel que soit le scénario retenu, plusieurs difficultés se posent. Il est nécessaire de reconstituer les droits acquis dans l'ancien système... Or l'historique des carrières reste mal connu pour les régimes qui n'en ont actuellement pas besoin pour calculer les pensions, en particulier la fonction publique, où seuls les six derniers mois de traitement comptent.

Autre problème lié à la transition: il faudra déterminer la façon dont on envisage de financer les conséquences du déséquilibre démographique lié au «papy-boom» sur le nouveau régime de retraite. En effet, le régime en comptes notionnels repose sur une condition d'équilibre par génération. Au final, le choix sera éminemment politique.

Trois données pour comprendre l'ampleur du problème

Au 31 décembre 2015 (source: ministère des solidarités et de la santé)

16 millions de personnes qui perçoivent une pension de droit direct (17 millions avec la réversion et le minimum vieillesse)

1 376 euros brut mensuels de montant moyen de pension

300 milliards d'euros de dépenses totales de retraite, soit 14,2 % du PIB

[Marie-Cécile Renault](#)

LE FIGARO – 09/02/2018

6 [Youplan, l'application en ligne de Randstad qui fluidifie l'emploi](#)



EXCLUSIF - Le géant du travail temporaire développe une solution pour trouver en ligne des intérimaires compétents.

Fabrice Pedre, responsable de l'agence de livraison de colis DPD de Fresnes, ne cache pas sa satisfaction. Depuis qu'il utilise Youplan, la nouvelle application du géant de l'intérim Randstad qui permet de sélectionner et gérer en ligne des intérimaires compétents, il se sent bien plus serein pour assurer, en temps et en heure, ses nombreuses commandes quotidiennes. «Dans mon activité, je ne peux pas me permettre de prendre du retard, explique-t-il. Youplan m'a vraiment aidé plus d'une fois lorsqu'un salarié ou un intérimaire ne pouvait pas venir au dernier moment.»

Dévoilée en exclusivité par *Le Figaro*, cette solution digitale en cours de déploiement devrait rapidement monter en puissance à l'heure où la pénurie croissante d'une main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux secteurs nécessite de trouver des solutions toujours plus innovantes pour faciliter la tâche des employeurs en matière de recrutement.

Lancée en septembre dans le cadre d'un projet pilote, cette application a déjà séduit quelque 200 entreprises et 5000 intérimaires. Concrètement, elle permet à un client de Randstad de choisir directement, en ligne, des salariés intérimaires dans un «pool» de compétences constitué par les consultants de l'agence intérim et qui colle à ses besoins.

Un gain de temps considérable

Destinée aux sociétés qui utilisent un nombre conséquent d'intérimaires (une dizaine au minimum par semaine) et dont les besoins sont récurrents, «cette solution nous évite de faire des allers et retours entre les intérimaires et les entreprises dans l'urgence», explique Fabien Alberganti, responsable de l'agence Randstad de Rungis.

D'ailleurs, Fabrice Pedre, dont l'activité commence à 5 h 30 du matin, n'a plus besoin d'attendre que l'agence ouvre s'il a besoin de personnel en plus. Il peut directement envoyer une demande de mission aux intérimaires du «pool» de compétences via son smartphone ou son ordinateur.

«Aujourd'hui, je n'ai plus de raté», explique le responsable de DPD à Fresnes, qui insiste sur le gain de temps considérable que Youplan lui procure. La conception du planning hebdomadaire des intérimaires lui prend désormais moins de... quinze minutes.

Ce qui ne manque pas de rassurer les intéressés eux-mêmes. «Mon travail est planifié sur le mois. J'ai bien plus de visibilité sur mon salaire», explique Yoann, qui occupe le poste de manutentionnaire et fait partie du «pool» mis à disposition de l'agence DPD. Plus besoin non plus pour lui de passer par Randstad pour indiquer ses disponibilités ou ses absences. Tout se fait en ligne, directement avec l'employeur.

«Le contact humain est toujours là, insiste toutefois Fabien Alberganti. Cette nouvelle solution participe à notre stratégie d'éliminer toutes les tâches inutiles. Du coup, nous accordons plus de temps aux intérimaires et aux clients pour répondre à leurs demandes.»

François Béharel, Président du groupe Randstad France : «Le digital est indispensable pour répondre aux besoins des entreprises» // <http://premium.lefigaro.fr/emploi/2018/02/08/09005-20180208ARTFIG00324-francois-beharel-le-digital-est-indispensable-pour-repondre-aux-besoins-des-entreprises.php>

[Manon Malhère](#)

7 Cotisations sociales : la Cour des comptes fustige le laxisme face aux entreprises qui fraudent



Aujourd'hui encore, force est de constater que, ce soit dans les URSSAF, à la MSA ou dans les services fiscaux, les agents de contrôle n'ont pas accès aux mêmes ressources.

Pénurie de moyens, "absence persistante de contrôles", sans parler de la faiblesse des sanctions quand il y en a... la Cour des comptes dresse un véritable réquisitoire contre le gouvernement dans la manière dont il mène la lutte contre la fraude aux cotisations sociales et donc contre le travail illégal. Les fraudeurs visés sont tant des entreprises du secteur privé que l'Etat employeur lui-même! Et leurs critiques ciblent l'inefficacité chronique des services de recouvrement tels l'Urssaf, l'Agirc-Arcco, la sécu agricole (MSA), etc. Bref, ce sont « des dizaines de milliards d'euros de cotisations sociales qui sont peu ou pas contrôlés », fustigent les Sages de la rue de Cambon.

D'un montant de près de 400 milliards d'euros, les cotisations sociales représentent 61,4% du financement de la protection sociale. Une place prépondérante donc, qui explique encore plus la nécessité de lutter contre les fraudes. La Cour des comptes, dans son rapport rendu public ce mercredi 7 février, se montre critique quant à la politique menée en matière de lutte contre les fraudes. L'administration a regroupé dans une quarantaine de pages, ses constats et ses recommandations, adressés à l'État français. Retour sur les recommandations de la Cour des comptes.

■ Une meilleure harmonisation des moyens juridiques

La Cour des comptes l'avait déjà remarqué en 2014, les **moyens juridiques** alloués aux agents chargés du contrôle de cotisation et leur recouvrement sont **inégaux**. De nouveaux **risques de fraude** étaient à rapprocher des **évolutions technologiques** (dont Internet) et économiques. Aujourd'hui encore, force est de constater que, ce soit dans les URSSAF, à la MSA (la Sécurité sociale agricole) ou dans les services fiscaux, les agents n'ont pas accès aux mêmes ressources. À l'Urssaf, notamment, la Cour regrette que « *les méthodes les plus modernes en termes de ciblage des contrôles sont restées pour l'essentiel au stade de l'expérimentation* ». Un **décalage** d'autant plus remarquable que les moyens des services fiscaux ont été complétés ces dernières années dans le cadre de la loi de lutte contre la fraude et la grande délinquance économique et financière, adoptée en 2013.

Le **cas des menaces de fraudes, liées au travail détaché**, de plus en plus présent en France (110.000 en 2010 et 286.000 en 2015) est également évoqué par la Cour des comptes. Si celle-ci salue le « *renforcement de l'arsenal juridique* » visant à prévenir ou à réprimer les fraudes possibles (déclaration obligatoire, amende administrative en cas de manquement, responsabilité sociale et solidaire des maîtres d'ouvrages et des donneurs d'ordre, instauration d'une carte d'identification professionnelle dans le bâtiment et des BTP), la Cour regrette la **portée limitée des dispositifs**. De plus, elle craint qu'avec la **suppression du RSI**, au 1er janvier 2018, une **nouvelle période de transition** ait lieu, conduisant à un **affaiblissement du contrôle des cotisations dues**.

D'autre part, la Cour des comptes encourage à davantage d'**échanges de moyens juridiques** entre les agents chargés du contrôle et du recouvrement des cotisations sociales et de ceux dont disposent les services fiscaux. Le rapport précise : « *Alors que la coopération inter-administrative représente une voie majeure d'amélioration de l'efficacité, celle-ci n'a pas encore de caractère systématique.* »

■ Une augmentation des contrôles comptables et des actions de lutte contre le travail illégal

C'est une nouvelle recommandation cette fois. La Cour des comptes encourage de **multiplier le nombre et la fréquence des contrôles comptables et des actions de lutte contre le travail illégal** menés par les Urssaf et les caisses de la MSA. Une recommandation qui s'appuie sur des constats chiffrés puisque la Cour rappelle que le nombre de contrôles comptables d'assiette effectués par les Urssaf ont diminué, de même pour les actions ciblées de lutte contre le travail illégal et des recettes liées à l'activité de contrôle. Or, « *seules 107 peines de prison ferme ont été infligées pour travaille illégal en 2015* », regrette la Cour des comptes. « *Et le montant moyen des amendes prononcées par le juge, certes plus nombreuses (2.162 en 2016) ne dépassait pas 2.000 euros.* »

L'**activité de contrôle à la MSA** a également connu un ralentissement entre 2013 et 2016. Un regret dans « *un contexte de crises agricoles récurrentes* », assure la Cour des comptes.

Avec un manque de moyens juridiques dans certaines entités, la Cour des comptes relève un paradoxe en rappelant que « *l'efficacité des actions de contrôle constitue un enjeu important pour les finances* » mais que, si les pouvoirs publics affichaient une volonté de les renforcer, celle-ci n'était pas traduite par une augmentation suffisante du côté des contrôles menés et de leurs résultats.

La Cour des comptes regrette d'autre part, la **réduction des effectifs à l'Urssaf** se consacrant à la lutte contre le travail illégal (passés de 156 en 2014 à 170 à 2016). L'**inégaie répartition des effectifs** est également critiquée par la Cour des comptes qui compare, en exemple, la Corse avec moins d'une dizaine d'agents et l'île-de-France qui en regroupe plus de 300 (pour un total de 1.600 emplois en tout). Du côté des agriculteurs, il est rappelé : « *La MSA n'a pas non plus revu son organisation. Ses faibles effectifs de contrôleurs sont dispersés parmi 35 caisses locales.* »

■ La mise en place d'un contrôle par les Urssaf des cotisations aux régimes complémentaires obligatoires de retraite des salariés

Et sur ce point, la Cour des comptes persiste et signe. Ce n'est pas la première fois qu'elle recommande ce **contrôle « sans délai »** et avec « *un calendrier précis de réalisation* » demande-t-elle. « *Des dizaines de milliards d'euros de cotisations sociales sont peu ou pas contrôlés* », indique la Cour des comptes.

Plus particulièrement, l'administration regrette « ***l'absence persistante de contrôle des cotisations AGIRC-ARRCO*** ». En 2016, ces cotisations aux régimes complémentaires de salariés du secteur privé ont représenté pas moins de 71,2 milliards d'euros. La loi de financement pour 2007 prévoit la mise en œuvre du contrôle de celles-ci par les URSSAF. Or « *celui-ci n'a connu aucun progrès, en dépit des engagements pris par l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale) d'un début d'expérimentation avant la fin 2017* ».

Une explication peut peut-être venir de **l'absence de consensus, soulevé dans le rapport**, entre les différents organismes (de retraite complémentaires et de régime général). Et ce notamment sur les modalités que devraient prendre les contrôles des Urssaf. « *Dix ans après la loi qui en a fixé le principe, les pouvoirs publics restent, pour leur part, attentistes et ne se sont pas employés à surmonter ces blocages persistants* », condamne la Cour des comptes.

■ La régularisation de l'ensemble des cotisations dues par l'État et une politique de contrôle de l'État employeur

La Cour des comptes prie l'État de **régulariser « sans délai » ses cotisations dues au titre des collaborateurs occasionnels du service public**, (soit environ 48.000) sous peine, ajoute-t-elle, de pénalités de retard. « *Le contrôle par les URSSAF des cotisations dues par l'État employeur apparaît singulièrement limité et même à la limite de l'inexistence* », critique le rapport.

Ainsi, la Cour note la nécessité de définir une **politique de contrôle régulier de l'État employeur**. L'administration déplore : « *Bien que la loi de financement pour 1999 ait assimilé ces collaborateurs*

occasionnels à des salariés et prévu leur affiliation au régime général, aucune cotisation n'a été versée sur les rémunérations réglées aux collaborateurs occasionnels du ministère de la Justice entre 2000 et 2016, malgré les recommandations réitérées de la Cour. »

Pour la Cour des comptes, ce **défaut d'acquittement** des cotisations fait peser un « **risque financier sur l'État** » qu'elle estime à environ 500 millions d'euros. « *De façon plus générale, c'est l'ensemble du contrôle à l'égard de l'État employeur qui apparaît anormalement défaillant.* »

La réponse du gouvernement

En réponse au document de la Cour des comptes, le gouvernement a apporté plusieurs précisions, point par point.

- Concernant le **manque d'échange d'informations** entre les organismes, les ministères de la Santé et des solidarités et de l'Action et des comptes publics indiquent que la **mise en place de procédures communes** entre l'ACOSS et la DGFIP devrait être privilégiée. « *Des travaux sont engagés avec l'administration fiscale afin de généraliser ce type d'échanges* », assure une communication commune des ministères. Dans la même idée de **mutualisation des actions**, le gouvernement ajoute que dans le cadre de la future convention d'objectifs et de gestion 2018-2021, « *l'État souhaite que l'ACOSS définisse les situations nécessitant un traitement interne du recouvrement forcé et celles pouvant donner lieu à une externalisation* ».
- Pour la **lutte contre le travail dissimulé**, le gouvernement assure que de nouveaux outils applicables spécifiquement ont été créés dans la LFSS pour 2017.
- Concernant les **résultats des contrôles comptables d'assiette**, le gouvernement ne peut que dresser le même constat que la Cour des comptes. Il regrette « **la diminution du produit des contrôles** » et cite plusieurs actions à venir, censées rectifier le tir : une prochaine COG entre l'Etat et l'ACOSS pour « *améliorer l'efficacité et la performance* » ; la mise en place de nouveaux outils mis en œuvre en 2018 ; des nouvelles modalités d'investigation telles que l'exploitation des données et la déclaration sociale nominative... Une tentative de réponse à la critique du manque des moyens, formulée par la Cour des comptes.
- Pour les **cotisations AGIRC-ARRCO**, l'Etat compte sur l'extension prévue en 2019 des **allègements généraux aux cotisations de retraite complémentaire** pour garantir une **unicité de procédure** et rappelle qu'un dispositif d'animation associant AGIRC-ARRCO et ACOSS est organisé depuis septembre 2017.
- D'autre part, le gouvernement rappelle que le **CICE**, dont la Cour des comptes dénonce l'**absence de contrôle**, est amené à être **supprimé** dès le 1er janvier 2019.
- Concernant l'**État employeur**, les ministères expliquent que des travaux de grandes ampleurs seront engagés pour s'assurer de l'**intégration des collaborateurs occasionnels de service public** dans son système d'information de gestion des ressources humaines.

Beaucoup de promesses et réponses, qui seront, sans nul doute suivies par la Cour des comptes, dans les mois à venir. L'avenir dira si les dispositions ont été prises.

Audrey Fisne

ENTREPRISES

LE PARISIEN – 09/02/2018

8 Neige : un coût de 60 millions d'euros pour le transport routier



Villevaudé (Seine-et-Marne), mercredi. L'interdiction pour les poids lourds de plus de 7,5 t de circuler sur les principaux axes routiers d'Île-de-France

pendant une partie de la semaine a un impact sur l'activité des entreprises de la région.

Les intempéries ont entraîné retards de livraison et mises à l'arrêt de certaines usines.

C'est l'effet boule neige des [perturbations dans les transports](#) à cause de la météo. L'interdiction pour les poids lourds de plus de 7,5 t de circuler sur les principaux axes routiers de l'Île-de-France pendant une partie de la semaine, afin d'éviter les accidents, a un impact sur l'activité des entreprises de la région capitale.

C'est notamment le cas de l'usine Renault de Flins-sur-Seine dans les Yvelines. Faute d'avoir été approvisionnés en pièces détachées pour fabriquer la Zoé, la Nissan Micra et la Clio, une partie des 2 300 employés du site, et principalement les équipes d'assemblage, se sont retrouvés sans activité.

Des problèmes rencontrés aussi par son concurrent PSA avec son usine de Poissy (Yvelines), où sont employés 4 500 salariés pour produire la DS3 et la Peugeot 208. « Nous n'avons pas effectué d'arrêt, précise-t-on au siège du groupe, à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Mais l'usine s'est retrouvée en fonctionnement aléatoire pendant deux jours. Tout est revenu à la normale jeudi après-midi. »

Impossibilité de se rendre au travail

Des difficultés de production liées non seulement à un défaut d'approvisionnement en pièces détachées mais aussi à l'impossibilité pour certains salariés de se rendre sur leur lieu de travail à cause des [routes enneigées](#).

« Tous les secteurs d'activité rencontrent des soucis d'approvisionnement, estime Florence Berthelot, déléguée générale de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR). Nous assurons 99 % des besoins quotidiens avec 250 000 poids lourds qui circulent tous les jours en région parisienne. Alors quand les camions ne peuvent pas rouler et comme les entreprises franciliennes n'ont pas des zones de stockage très importantes à cause du prix du foncier, rapidement elles sont en rupture. »

Pour l'heure, aucun chiffre n'a été communiqué pour évaluer le coût de cet épisode de neige sur l'économie parisienne. Mais selon la FNTR, pour le seul secteur du transport routier, la perte de chiffre d'affaires est estimée à 60 M€.

Les poids lourds autorisés à circuler ce week-end ?

Quoi qu'il en soit, le guichet unique composé de neuf personnes mis en place fin janvier par la préfecture d'Île-de-France pour aider les entreprises victimes des [inondations](#) a été élargi aux entreprises touchées par la neige. Jeudi, selon l'AFP, 65 sociétés ont utilisé ses services, dont trois à cause de la neige.

Le dispositif prévoit notamment des dérogations à la durée du travail pour permettre aux entreprises de réaliser des travaux urgents ou de rattraper d'éventuels retards de production. Par ailleurs, des reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie sont également envisagés.

Enfin, la préfecture d'Île-de-France étudie la possibilité d'autoriser exceptionnellement les poids lourds à circuler ce week-end pour combler les défauts d'approvisionnement. La décision devrait être prise dans la journée en fonction de la situation sur les routes.

Erwan Benezet et Vincent Vériér

LES ECHOS – 09/02/2018

9 Jacques Mézard : «La loi SRU pourrait être adaptée, mais il est exclu d'en réduire l'ambition»



Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, a clos ce jeudi la conférence de consensus sur le logement. Les contributions vont modifier le projet de loi prévu au printemps, certaines dispositions de la loi SRU notamment pourraient être adaptées.

A l'initiative du président du Sénat Gérard Larcher, la « conférence de consensus » sur le logement a réuni plus de 200 professionnels et parlementaires au cours du mois de janvier. L'occasion de faire émerger des sujets que l'avant-projet de loi ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique) n'avait pas pris suffisamment en compte. De ralentir aussi la cadence du gouvernement pressé de légiférer par ordonnance sur des sujets qui exigent des débats de fond.

Quels sont les principaux sujets sur lesquels l'avis des professionnels pourrait modifier le projet de loi qui sera discuté au printemps ?

Nous avons déjà beaucoup consulté, écouté et toutes les idées ont été à nouveau remuées. Mais cette consultation inédite a permis de vérifier nos intuitions, tout en mettant en lumière des sujets que l'on n'imaginait pas aussi importants, en particulier celui, explosif, des copropriétés dégradées pour lequel l'Etat proposera de nouveaux dispositifs facilitants et accélérant les expropriations et le rachat d'immeubles. Ce temps supplémentaire a aussi été mis à profit pour réduire le nombre de thèmes sur lesquels le gouvernement souhaitait légiférer par ordonnance. Une douzaine, dans l'avant-projet de loi, nombre qui sera sensiblement diminué. Certains sujets restent toutefois juridiquement complexes, notamment la réforme de la copropriété. La modification de la loi de 1965 qui concerne tous les propriétaires de logements collectifs ne peut se faire sans débat et toutes les parties prenantes, les parlementaires devront y être associés. La réforme des HLM sera également discutée.

Allez-vous imposer la fusion ou le regroupement de bailleurs sociaux ?

Il a beaucoup été question de seuil, c'est-à-dire du nombre de logements minimum qu'un organisme devrait posséder. Je n'y suis pas favorable. En revanche, il existe de réelles économies d'échelle à rechercher, ainsi qu'une meilleure allocation des ressources par les regroupements, tout en conservant une proximité territoriale avec les habitants, grâce à une structure HLM au moins par département. La loi

précisera les modalités de mutualisation des moyens, y compris de rapprochement entre les différents types de HLM, les offices publics et les entreprises sociales pour l'habitat ou les coopératives, qui n'est pas aujourd'hui juridiquement possible. Ces groupes seront construits à l'initiative de ces organismes, sans qu'une solution ou un statut unique soient imposés. Le gouvernement va ajouter au projet de loi un titre comprenant les mesures principales de la réforme.

L'avant-projet de loi n'abordait pas la question de la loi SRU. Ce texte sera-t-il modifié ?

Il ne s'agit pas d'en réduire l'ambition, son utilité est largement acceptée. Rappelons-nous que la loi SRU a permis de doubler la production de logement social en quinze ans et a fortement favorisé la mixité sociale. Le gouvernement y est donc très attaché. Des propositions vont dans le sens d'intégrer aux quotas de 25 % le logement intermédiaire, d'autres au contraire voudraient que seuls les logements les plus sociaux soient comptabilisés. Un besoin d'adaptation aux contraintes des territoires, et la question de l'après-2025, échéance actuelle des objectifs fixés par la loi, sont néanmoins évoqués. Le sujet ne faisait pas partie des thèmes abordés par l'avant-projet de loi, et il reste clivant. Sans aucun doute, ces questions seront mises au débat par les parlementaires lors de la discussion de la loi.

De multiples tentatives pour lutter contre les [recours](#) abusifs ont échoué. Quels seront les apports du nouveau texte ?

Nous allons utiliser dans le projet de loi certaines des propositions du rapport rédigé par la conseillère d'Etat Christine Maugué. Ces mesures visent à faciliter le travail du juge, à mieux sécuriser juridiquement les permis de construire, et à sanctionner plus facilement les recours abusifs. Les motifs de recours ne pourront, par exemple, plus être modifiés au cours de la procédure, qui sera limitée à dix mois, comme l'appel, contre plusieurs années aujourd'hui. Cela nous semble une bonne manière de décourager les recours mafieux qui comptent sur le temps et le découragement des opérateurs pour monnayer leur retrait.

La « stratégie logement » a pour objectif de « construire plus, mieux et moins cher ». Comment ce « choc d'offre » peut-il avoir lieu alors que la loi de finance a privé les HLM d'1,5 milliard d'euros de recettes, soit une partie de leurs capacités d'investissement ?

Nous n'avons pas quantifié le nombre de logements à construire chaque année et nous ne le ferons pas, cela n'aurait pas grand sens. Nous mettons en place un cadre qui devrait permettre de construire plus vite et plus simplement. Il se peut que nous connaissions cette année un petit infléchissement de la production mais il ne sera pas durable. Nous avons fait des demandes plus qu'insistantes auprès de la Caisse des dépôts pour qu'elle rencontre tous les bailleurs sociaux et leur propose des dispositifs de soutien qui devraient largement compenser ce qui leur a été imposé. Beaucoup d'entre eux sont en bonne santé et disposent d'une trésorerie qui leur permet de voir venir. Ils sont nombreux, passées leurs premières réactions défensives, à s'être mis au travail pour réduire leurs coûts. La situation aujourd'hui doit permettre de continuer à construire, y compris via notre plan vers les villes moyennes

Quel est l'intérêt d'une telle conférence, faut-il en renouveler l'expérience ?

Il ne s'agit pas de modifier le système d'élaboration de la loi, mais le dispositif est intéressant pour des sujets qui concernent directement tous les Français, le logement en premier lieu. C'est le moyen d'échanger de façon très concrète et très libre sur la base d'un avant-projet de loi que nous avons commencé par rendre public.

Catherine Sabbah

LE FIGARO – 09/02/2018

10 Frédéric Oudéa: «En 2018, la Société générale devrait tourner

définitivement la page de la crise»



INTERVIEW - Malgré des résultats 2017 mitigés, le directeur général de la banque souligne les signes d'une nette amélioration.

Le bénéfice net de [Société générale](#) a fondu de près de 30% en 2017, à 2,81 milliards d'euros. Engagée dans une vaste restructuration pour s'adapter au numérique, la banque a dû prendre en compte plusieurs éléments exceptionnels notamment fiscaux, au quatrième trimestre. Grâce à l'amélioration de la conjoncture économique et à une probable hausse des taux, [Frédéric Oudéa](#), directeur général de Société générale, table sur une stabilisation des revenus de la banque de détail dès cette année. Jeudi, en fin de matinée, l'action était en hausse à Paris (+2,99% à 45,57 euros).

LE FIGARO.- Le résultat net a significativement baissé en 2017. À quoi est-ce dû?

Frédéric OUDÉA. - Au-delà de certains éléments exceptionnels au quatrième trimestre -notamment des provisions pour la restructuration des réseaux en France ou l'impact de la réforme fiscale américaine - notre performance sur l'année 2017 démontre la bonne dynamique commerciale dans tous nos métiers. Nos résultats sous-jacents sont en ligne avec nos attentes et supérieurs à celles des marchés. Les revenus progressent ainsi de 0,5%. En France, nous avons constaté, en fin d'année, un début de stabilisation des revenus de la banque de détail qui subit depuis trois ans, comme chez nos concurrents, la baisse des taux d'intérêt. Les activités de banque de détail à l'international et des services financiers ont, elles, fortement progressé dans tous les pays, y compris en Russie où notre rentabilité est proche de 10%. Et, malgré un environnement difficile, la baisse des activités de marché a été limitée, et nous gagnons même des parts de marché.

Anticipez-vous une hausse des taux dès cette année?

L'environnement économique et financier est en train de s'améliorer. Les signaux positifs se sont multipliés et les turbulences actuelles des marchés ne devraient pas perturber le dynamisme de la reprise en Europe. Les entreprises ont retrouvé la volonté d'investir et les conditions de financement restent favorables. Les perspectives d'inflation sont un peu plus élevées et cela peut conforter les banques centrales dans leur volonté de sortir de leur politique monétaire accommodante. Les taux devraient remonter progressivement. En conséquence, les revenus de la banque de détail en France devraient se stabiliser cette année et recommencer à croître en 2019.

La volatilité des marchés est-elle le signe d'un retour de la crise financière?

On pouvait s'attendre à une telle correction. Elle est potentiellement saine, si elle reste modérée, car la valorisation de certains actifs financiers était très élevée. Les marchés pourront repartir sur de meilleures bases.

Trois litiges hérités de la crise financière sont toujours en cours aux États-Unis. Quand tirerez-vous enfin un trait sur le passé?

Nos trois principaux [litiges concernant le fonds souverain libyen \(LIA\), le Libor et le respect des règles d'embargo américain](#). Notre provision générale pour litige s'élève à 2,32 milliards d'euros. Nous

espérons, comme nous l'avons déjà dit, régler ces trois litiges dans les semaines ou les mois qui viennent, et tourner ainsi définitivement la page de la crise.

Dans l'affaire Kerviel, l'administration fiscale a-t-elle remis en cause le traitement fiscal de la perte?

La déduction fiscale liée à la perte de 4,9 milliards d'euros a été faite dans les règles, sans traitement particulier et conformément à une jurisprudence explicite, constante, et encore confirmée récemment par le Conseil d'État. Nous n'avons pas fait l'objet d'un redressement, nous avons reçu une proposition de rectification de l'administration fiscale. Celle-ci n'aura pas d'effet avant plusieurs années. Le moment venu, l'administration confirmera ou pas un redressement. Si c'est le cas, nous le contesterons et, le cas échéant, nous ferons valoir nos droits devant la juridiction compétente. Nous sommes très confiants sur l'issue de cette affaire.

Comment se déroule la mise en œuvre du plan stratégique présenté en novembre?

La dynamique de croissance est enclenchée. 2017 a marqué une étape importante dans la transformation positive de notre groupe. En 2018, nous nous consacrerons entièrement à l'exécution de notre plan afin de bénéficier pleinement de nos moteurs de croissance puissants et déjà en action, dans un environnement qui devrait être plus favorable. Nous allons accélérer notre transformation digitale, qui constitue un fil conducteur dans l'ensemble de nos métiers, notamment en banque de détail. [Nous accélérerons ainsi la transformation des réseaux en France](#). En 2020, nos principaux processus seront digitalisés et automatisés, pour une meilleure expérience client, tandis que nous allons également mettre l'accent sur la proximité en matière d'expertise et de conseil. Il est également fondamental que nous maîtrisions nos coûts, notamment pour financer les investissements nécessaires à notre croissance. Enfin, nous achèverons à horizon 2020 le recentrage du groupe afin d'optimiser l'allocation du capital.

Le plan met aussi l'accent sur la responsabilité sociale et environnementale (RSE)...

Nous avons placé la RSE au cœur de notre stratégie et de tous nos métiers. Cela prend des formes variées. Par exemple, en matière environnementale, nous avons décidé de ne plus financer le charbon et, lors de la COP23, avons annoncé notre objectif de contribuer à mobiliser 100 milliards d'euros pour financer la transition énergétique. Nous avons aussi pour ambition d'accompagner de nouvelles formes de travail et d'entrepreneuriat. Nous voulons aussi définitivement ancrer une forte culture de responsabilité au sein du groupe. C'est l'aboutissement d'un processus déjà engagé postcrise et pour lequel nous avons déployé de nombreux dispositifs. Cela répond à l'attente de nos parties prenantes, y compris de nos collaborateurs vis-à-vis desquels nous nous devons bien sûr d'agir en employeur responsable. Nous avons tiré les leçons de la crise dans la manière d'exercer notre métier et nous souhaitons désormais nous consacrer à notre contribution essentielle aux transformations positives de nos sociétés et de nos économies.

Bruxelles oblige les banques à laisser les fintechs accéder aux données de leurs clients? Les redoutez-vous?

Nous avons su anticiper, en étant lucides, les transformations en cours: les nouvelles formes de consommation des services par les clients, l'émergence du téléphone mobile comme canal de relation et de transaction. Les fintechs sont aujourd'hui plutôt dans une logique de coopération avec les banques. Les nouvelles réglementations vont stimuler la concurrence. Mais tous les nouveaux acteurs - les fintechs comme les Gafa - vont également devoir répondre aux enjeux de protection des données de leurs clients. Un sujet sur lequel les banques ont une forte légitimité. Dans un monde où apparaissent de nouveaux risques, les enquêtes d'opinion montrent que les banques sont des tiers de confiance naturels pour les clients.

Pendant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait souligné le risque que la révolution numérique fait peser sur l'emploi...

Nous sommes un des grands secteurs confrontés à une révolution industrielle et nous devons nous adapter. En anticipant les changements, comme nous l'avons fait, nous évitons les ajustements brutaux. D'ici 2020, 2500 postes seront supprimés dans notre réseau bancaire en France sans départs contraints. Nous trouverons des solutions au cas par cas pour tous les salariés concernés: 150 millions d'euros seront engagés en trois ans pour la formation. En investissant dans les expertises de nos collaborateurs, nous construisons l'avenir. Nous allons gérer cette transition de manière responsable.

Les pouvoirs publics appellent de leurs vœux une consolidation du secteur bancaire en Europe. Est-elle sur le point de s'enclencher?

Les pouvoirs publics s'adressent à mon sens plutôt aux acteurs de petite taille qui n'ont pas la capacité de se transformer. Notre priorité est de réussir la transformation de nos métiers. Nous serons alors en position de force dans le secteur bancaire européen qui pourrait ressembler dans dix ans à celui des États-Unis, avec cinq à six grandes banques universelles puissantes. Quelques acteurs européens peuvent y prétendre. Nous en faisons partie.

[Danièle Guinot](#) et [Bruno Jacquot](#)

LA TRIBUNE – 09/02/2018

Retrait d'espèces en magasin : le cash-back débarque en France



Un décret d'application viendra fixer le montant maximal du retrait d'argent liquide autorisé auprès d'un commerçant lors du règlement d'un achat par carte.

Dans le cadre de la transposition de la nouvelle directive européenne sur les paiements DSP2, un amendement à l'Assemblée nationale encadre cette pratique donnant la possibilité de récupérer de la monnaie en payant par carte chez un commerçant. Répandue dans certains pays comme l'Allemagne, la pratique se fera sur la base du volontariat des commerçants.

La France va se mettre au cash-back, cette pratique répandue dans certains pays européens, notamment l'Allemagne, qui permet de retirer de l'argent liquide chez un commerçant lors d'un paiement. La commission des finances de l'Assemblée nationale a examiné ce jeudi des amendements au projet de loi ratifiant l'ordonnance du 9 août 2017 qui transpose la nouvelle directive européenne sur les services de paiement (DSP2). Parmi ces amendements, l'un prévoit l'encadrement du cash-back, déjà autorisé en théorie mais encore peu pratiqué en France.

La pratique se fera sur la base du volontariat des commerçants et un décret d'application viendra fixer le montant maximal du retrait.

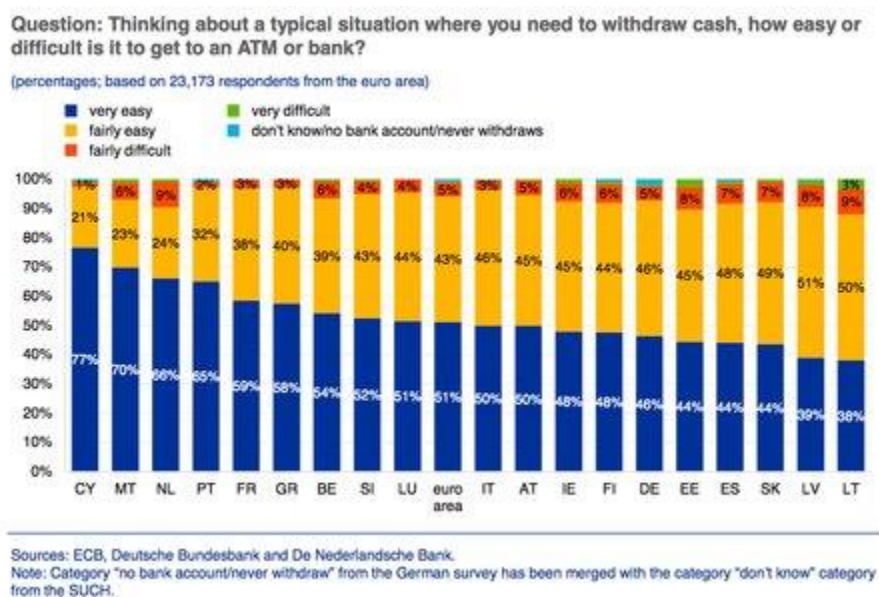
Les commerçants "*pourront ainsi proposer un nouveau service à leurs clients*" et "*attirer davantage de clientèle en magasin*", a fait valoir la secrétaire d'Etat à l'Economie, Delphine Gény-Stéphann. La mesure est présentée comme un moyen "*de répondre à l'isolement des territoires les plus reculés, dont les relais d'accès aux espèces sont souvent trop limités ou reculés*".

Plus de 57.000 distributeurs automatiques

La France dispose de plus de 57.000 distributeurs automatiques de billets (DAB), selon le Groupement Cartes Bancaires, soit environ 850 par million d'habitants, mais pas forcément bien répartis sur tout le territoire. Cela se situe plutôt dans la fourchette haute en Europe, où le parc de DAB oscille entre plus de 1.000 par million d'habitants en Espagne, au Luxembourg, en Autriche et au Portugal, et environ 400 en Lituanie, aux Pays-Bas et en Finlande, selon les [statistiques](#) de la Banque centrale européenne (BCE).

Ce qui n'empêche pas que certains villages ou petites villes de l'Hexagone manquent cruellement de points de retrait, à mesure que les banques accélèrent les fermetures d'agences, dont la fréquentation baisse.

Les Français ont tendance à retirer [moins souvent d'argent liquide mais davantage](#). Ils ne sont que 3% à juger "difficile" l'accès à un distributeur selon l'enquête de la BCE.



[L'accès à un distributeur jugé facile en Europe. Crédits : BCE]

Avec le cash-back, il sera "possible pour un client de payer par carte de paiement un bien chez un commerçant plus cher que sa valeur initiale, afin que ce dernier lui rende la monnaie en espèces", a expliqué la rapporteure Nadia Hai (députée LREM des Yvelines), ancienne cadre bancaire chez HSBC et la Barclays, citée par l'AFP.

La porte ouverte aux néobanques sans agence ?

Le député LR de Moselle Fabien Di Filippo a mis en garde contre les "dangers" de la généralisation de cette pratique qui pourrait selon lui "accélérer" la disparition des agences bancaires mais aussi poser des problèmes de sécurité pour les petits commerçants, qui seraient amenés à conserver plus d'argent liquide à disposition dans leurs caisses.

Répandu outre-Rhin, en Belgique, en Irlande, en Italie et en Espagne, le cash-back représente cependant une faible part des montants retirés en Europe, moins de 2% selon la BCE, et en moyenne de l'ordre de 15 euros.

Ce système peut aussi servir de marche-pied aux nouveaux entrants de la Fintech. En Allemagne, la néobanque mobile sans agence N26 s'est alliée au réseau de supermarchés Rewe pour permettre à ses

clients de retirer de l'argent sans frais. Indispensable dans un pays gros consommateur de cash comme l'Allemagne.

Par [Delphine Cuny](#)

::: POLITIQUE

LE FIGARO – 09/02/2018

11 La sécurité du quotidien, le nouveau défi des forces de l'ordre



INFOGRAPHIE - Le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb veut bouleverser la manière de travailler de la police et de la gendarmerie, en accordant notamment plus d'autonomie à l'échelon local.

Particulièrement ambitieuse, [la police de sécurité du quotidien \(PSQ\)](#), promesse de campagne d'Emmanuel Macron, dévoilée jeudi par Gérard Collomb, pourrait bien bouleverser en profondeur la manière de travailler des forces de l'ordre en France. Fondée sur une méthode inédite, marquée notamment par la consultation de 70.057 policiers et gendarmes, cette refonte vise à alléger le fardeau des effectifs avec un double objectif: revenir sur le cœur de métier, à savoir la lutte contre la délinquance, et retisser le lien avec la population. Devant un parterre de 500 responsables et élus réunis à l'École militaire de Paris, le ministre de l'Intérieur a dégagé un plan de bataille censé libérer les énergies.

D'abord, la PSQ devrait sonner le glas des tâches indues qui engluent le quotidien, pour 74 % des policiers et des gendarmes. Ainsi, la fastidieuse gestion des procurations de vote effectuées en commissariats et en brigades devrait être remplacée d'ici à 2021 par un système d'e-procurations en ligne. Dans une année électorale comme 2017, la gendarmerie a estimé que les 1,8 million de ces actes «chronophages» effectués lui ont coûté l'équivalent de près de 55.000 patrouilles de deux militaires pendant quatre heures.

Par ailleurs, outre la suppression totale des gardes statiques devant les préfectures et la reprise effective, par l'Administration pénitentiaire, des extractions judiciaires d'ici à 2019, la PSQ prévoit de substituer dès cette année des personnels opérationnels par des administratifs pour certaines fonctions dites de «soutien» comme l'immobilier, les ressources humaines ou les statistiques. Au total, pas moins de 2500 fonctionnaires et 1500 militaires, soit 4000 membres des forces de l'ordre, seront réinjectés sur le terrain d'ici à la fin du quinquennat.

Dans le même esprit, l'allégement promis de la procédure pénale devrait permettre de dégager 1,2 million d'heures de travail, sachant qu'une heure d'enquête en matière de stupéfiants sur le terrain se traduit aujourd'hui par sept heures de procédure!

Plan de numérisation des PV

Enfin, pour tuer l'hydre de papier qui étreint les enquêteurs, la PSQ va profiter d'ici à 2020 d'un véritable plan de numérisation des procès-verbaux, appelés à être transférés aux magistrats de façon plus

sécurisée et traçable. Depuis janvier, une équipe commune Justice/Intérieur de 15 praticiens (juges, greffiers, policiers, gendarmes, informaticiens...) planche à faire disparaître à terme tout support imprimé.

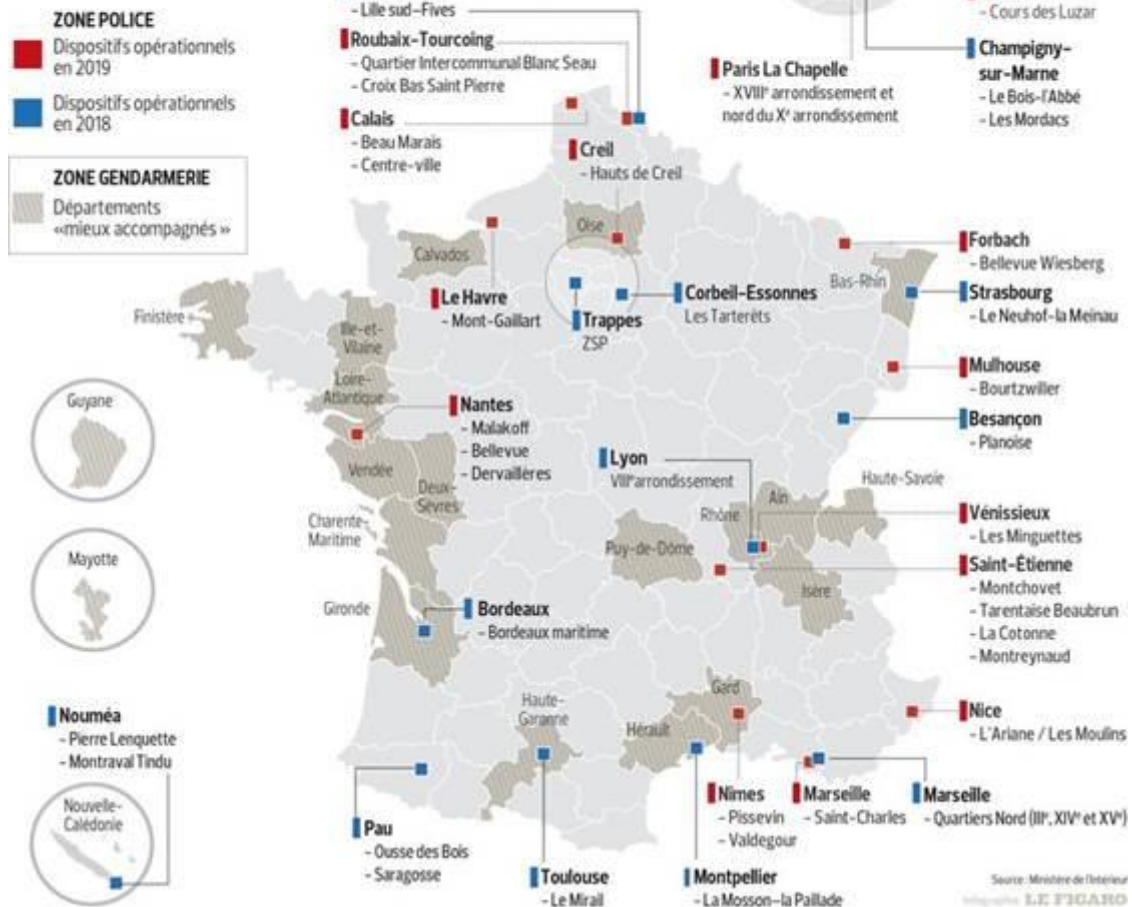
S'affichant comme résolument «connectés», policiers et gendarmes de la PSQ seront dotés au total de 110.000 tablettes «Néo» et de plus de 10.000 caméras piétons. Par ailleurs, une «brigade numérique» basée à Rennes et fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sera inaugurée d'ici à la fin du mois, tandis que des services en ligne permettront de signaler des faits de violences sexuelles. Ou encore de prendre des plaintes pour des escroqueries sur Internet, soit 86.000 déplacements en commissariat ou brigade susceptibles d'être épargnés.

Sur le terrain, où Gérard Colomb veut que le pilotage des effectifs par le chiffre ne soit plus la seule boussole, une minirévolution s'organise à l'échelon local, qui va gagner en autonomie. Là où tout était jusqu'ici arbitré depuis Paris, les chefs de service territoriaux, que ce soit au sein des compagnies que des circonscriptions de police, se verront confier la responsabilité de fixer leurs propres objectifs. Par ailleurs, ils disposeront d'une enveloppe pour mener des travaux d'entretien et gérer leurs besoins logistiques, dont celui des voitures de service.

Alors que deux parlementaires, Alice Thourot, avocate de formation, et l'ancien patron du RAID Jean-Michel Fauvergue, doivent rendre d'ici à l'été un rapport sur la place de la sécurité privée ou de la police municipale dans le «continuum de sécurité», la Place Beauvau entend propager l'esprit «PSQ» à travers une série d'initiatives dans tout le pays. Ainsi, l'installation des policiers et d'agents municipaux dans un même commissariat de Montpellier est volontiers citée en exemple. Il en est de même pour la mutualisation des services des plaintes la nuit au sein des commissariats de Vitry et d'Ivry (Val-de-Marne) afin de renforcer les patrouilles.

Un «Lab PSQ» composé de policiers et de gendarmes, mais aussi de chercheurs, de sociologues ou encore d'élus sera appelé à évaluer les initiatives prises localement. L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj) et l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) apporteront leur expertise via des études de terrain. Plus qu'un catalogue, la PSQ est un édifice original dont la clef de voûte reposera plus que jamais sur la motivation des forces sur le terrain.

Les quartiers de « reconquête républicaine » d'ici à 2019



60 sites de « reconquête républicaine »

«Dans un certain nombre de quartiers, l'ordre républicain ne régit plus la cité. Nous ne pouvons accepter que s'y développe la loi du plus fort» : face aux trafics et aux incivilités répétées qui minent certains territoires, le ministre de l'Intérieur a décidé de frapper du poing sur la table. D'ici à fin 2020, 1300 policiers vont arriver en renfort au sein d'une soixantaine de quartiers dits de «reconquête républicaine». Les 30 premiers, taillés pour nombre d'entre eux dans les zones de sécurité prioritaires déjà existantes, seront pris en compte avant fin 2019.

Appelées à faire l'objet d'une thérapie de choc, ces terres de mission bénéficieront d'un renfort allant de 15 à 25 policiers fidélisés sur zone. Les profils des recrues, que ce soient des membres de brigades anticriminalité, d'enquêteurs spécialisés dans les «stups» ou encore des agents de «cohésion», seront choisis après avis des chefs de services locaux en fonction de leurs besoins.

Symboles de la mise en place d'une PSQ «sur mesure», ces quartiers de «reconquête républicaine» abriteront chacun un délégué cohésion «police-population» visant à recréer du lien. En périphérie, où la gendarmerie doit faire face aux cambriolages et à la délinquance dans les transports en commun, vingt départements exposés ont été désignés pour être «mieux accompagnés». Ils bénéficieront du renfort de 500 gendarmes dédiés sachant que la bonne expérimentation des «brigades de contact» sera développée sur tout le territoire.

Police de sécurité du quotidien : 30 quartiers ciblés et un «nouvel état d'esprit» //

<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/08/01016-20180208ARTFIG00113-gerard-collomb-devoile-les-contours-de-la-nouvelle-police-de-securite-du-quotidien.php>

LE POINT – 09/02/2018

12 Algérie - Le gouvernement au patronat français : « Il faut être patient ! »



Le ministre Youcef Yousfi a posé le cadre général d'une coopération algéro-française dans un environnement de concurrence mais aussi de potentialités à exploiter.

À l'issue d'échanges directs, la visite du Medef à Alger a posé les bases d'une coopération plus étroite en matière de business avec la création du Conseil d'affaires algéro-français.

« J'invite les entreprises françaises à venir travailler avec des partenaires algériens. Il y a du travail à faire. Il y a différents domaines qui sont ouverts au partenariat. Maintenant, c'est vrai qu'il y a des difficultés, mais nous travaillons au niveau du gouvernement pour les régler », a déclaré Youcef Yousfi en guise de mots de bienvenue au patronat français dont une délégation de haut niveau conduite par son président Pierre Gattaz est arrivée à Alger le 7 février pour un séjour de trois jours.

L'invite du ministre de l'Industrie : ne pas se décourager...

Dans le cadre du forum organisé conjointement par le Forum des chefs d'entreprise (FCE), le patronat algérien, présidé par Ali Haddad, et le Mouvement des entreprises de France (Medef), le ministre de l'Industrie et des Mines a ainsi invité les entreprises françaises à profiter des énormes potentialités que recèle le marché algérien pour investir encore plus et surtout à adopter « une vision sur le long terme pour pouvoir réussir en Algérie », un pays avec lequel « il faut savoir être patient et ne pas se décourager face aux difficultés. Cité par l'agence Algérie Presse Service, Youcef Yousfi a fait remarquer au parterre d'hommes et de femmes d'affaires français et algériens qui lui ont servi d'auditoire que « beaucoup d'entreprises étrangères ont investi en Algérie et ont su affronter les difficultés en matière de climat des affaires notamment ».

... malgré la vive concurrence

« Il y a une grande agressivité des industriels d'autres pays en dehors de la France. Ils sont prêts à régler tous les problèmes, ils sont extrêmement patients et ne reculent pas devant les difficultés. Ils savent attendre et prennent des risques. Bien entendu, ils gagnent de l'argent et c'est tant mieux pour eux », a indiqué le ministre qui a tenu à rappeler que « beaucoup d'entreprises à travers le monde sont conscientes des potentialités industrielles que recèle l'Algérie et veulent y investir ». « Il y a une grande agressivité des industriels d'autres pays en dehors de la France », a-t-il ajouté, précisant qu'ils sont prêts à régler tous les problèmes, sont extrêmement patients, ne reculent pas devant les difficultés, savent attendre et prennent des risques ». « Bien entendu, ils gagnent de l'argent, et c'est tant mieux pour eux », a-t-il indiqué pour boucler sa démonstration. Et d'insister sur la volonté du pays de « réussir [son] processus de diversification ». Une diversification des sources de revenus de l'État, mais aussi de partenaires commerciaux.

Partenariat : un axe de coopération qui marche

Après avoir loué le cadre général des affaires en Algérie, le ministre de l'Industrie et des Mines a abordé la question des partenariats. « Très peu ont connu l'échec », a-t-il dit. Et de préciser : « Le partenaire ramène ses compétences, son savoir-faire, ses méthodes de gestion [...], et s'il y a des difficultés, c'est avec le partenaire algérien qu'elles doivent être réglées. Il faut juste être patient et bien connaître l'environnement. » À celles des entreprises françaises qui évoquent le frein de la règle 49-51 %, Youcef Yousfi a fait remarquer que « cette règle n'a pas découragé les investisseurs, qu'ils soient américains, allemands, autrichiens, suisses ou chinois ». Une manière de mettre l'accent sur le fait que cette règle n'allait pas être changée. Une précision de taille d'autant plus nécessaire que le président du Forum des chefs d'entreprise, Ali Haddad, a marqué, lors de la conférence de presse conjointe tenue avec le président Pierre Gattaz, « l'attachement des entreprises du forum à la règle 49-51 % qui protège l'entreprise algérienne et n'empêche pas la conclusion de partenariats ». Enfonçant le clou, Ali Haddad s'est d'ailleurs voulu rassurant quant au transfert des dividendes. « Il n'y a aucun problème à ce propos, pourvu que l'entreprise étrangère soit en situation régulière avec l'administration fiscale. »

En tout cas, du côté algérien, tout a été mis en avant pour montrer la volonté des autorités d'améliorer l'environnement des affaires. Youcef Yousfi a ainsi assuré qu'un groupe interministériel était à l'œuvre actuellement « pour améliorer en permanence les relations d'affaires et résoudre certaines difficultés que rencontrent les opérateurs, tels les retards de paiement et les lourdeurs administratives ». De quoi raffermir des relations économiques entre l'Algérie et la France que le ministre a estimé « denses, riches, diversifiées et certainement prometteuses ».

Le patronat français réceptif et volontaire

Face aux déclarations du ministre Yousfi, le patronat français par la voix de son président s'est voulu direct et concret avec la volonté d'une bonne dose d'humilité face au marché algérien. « Nous sommes dans une compétition internationale et nous, entreprises françaises, devons faire preuve d'une très grande humilité, car certains concurrents sont très bons, très rapides et très agiles », a ainsi déclaré Pierre Gattaz, qui a appelé les entreprises françaises à « être moins frileuses, plus exportatrices et plus globales », avant de concéder : « C'est notre faiblesse actuellement. » Cela dit, le président du patronat français n'a pas manqué d'indiquer qu'il attendait « des signaux qui simplifieront la vie aux entreprises et aux investisseurs locaux ». Une allusion, entre autres, aux procédures liées au paiement, au rapatriement des devises, aux restrictions sur les importations et à la règle 49-51 %. Sur ce dernier point, il a tenu à préciser lors de la conférence de presse qu'il a été rassuré sur la règle 49-51 %, qui ne doit pas être un handicap fondamental pour venir s'installer en Algérie ». Du reste, a-t-il reconnu, « il y a des entreprises françaises qui ont investi en Algérie et qui arrivent à contourner cette règle ».

Le Conseil d'affaires algéro-français pour être plus efficace

Cette rencontre entre officiels et hommes d'affaires algériens, d'un côté, et patronat français, de l'autre, a montré combien la volonté d'engagement était forte des deux côtés de la Méditerranée. De quoi comprendre la signature, en présence du ministre Youcef Yousfi, par Pierre Gattaz, au nom du Medef, et Ali Haddad, au nom du FCE, du protocole d'accord portant création d'un Conseil d'affaires algéro-français en marge du forum d'affaires qui s'est tenu deux jours durant à Alger cette semaine avec la participation de très nombreuses entreprises algériennes et d'une cinquantaine d'entreprises françaises. « Je suis heureux de la signature de cet accord, car il donne la priorité à la jeunesse et au partenariat », a déclaré Pierre Gattaz, à qui Ali Haddad a répondu : « Je porte beaucoup d'espoir pour ce Conseil d'affaires, car il va contribuer à la refondation de la coopération économique entre l'Algérie et la France. » Principaux domaines ciblés : la jeunesse, l'entrepreneuriat, la formation et le numérique. De quoi mieux accompagner l'Algérie dans sa diversification et les entreprises françaises dans leur conquête du marché algérien.

[Malick Diawara](#)

13 La France est devenue le quatrième partenaire commercial de Téhéran



La signature par Total (son PDG Patrick Pouyanné échange une poignée de main avec le président Rohani) et un partenaire chinois d'un accord de 5 milliards d'euros pour développer l'exploitation de gaz naturel en juillet 2017 a été prise comme un signe encourageant par les entreprises françaises désireuses d'investir en Iran.

Les obstacles sont loin d'être levés mais l'intérêt des entreprises françaises pour le marché iranien demeure, malgré l'inconnue posée par la politique américaine.

La levée des sanctions depuis [l'accord sur le nucléaire iranien en juillet 2015](#) a conduit la France à se positionner comme le quatrième partenaire commercial actuel de Téhéran, derrière l'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas. Sa [part de marché](#) est encore faible (1 % contre 4 % pour l'Allemagne), mais l'activité commerciale entre la France et l'Iran a doublé l'an dernier par rapport à 2016. Selon les derniers chiffres du Trésor, sur les dix premiers mois de 2017, les exportations françaises ont atteint 1,2 milliard d'euros tandis que les importations se sont établies à 2 milliards d'euros, essentiellement dans les hydrocarbures.

Les Français prennent notamment position sur les marchés des transports, de la santé et de l'aéronautique. Renault a ainsi profité de sa bonne implantation en Iran, qui est devenu le huitième marché du groupe, avec 162.000 ventes en 2017 (+49 %). Vinci attend les concessions pour rénover et exploiter les aéroports de Masshad et d'Ispahan. Un intermédiaire financier a vu son volume d'affaires progresser de 30 % l'an dernier. Mais parce que les structures de financement font gravement défaut, « *il y a eu entre 300 et 400 millions d'exportations de la France vers l'Iran qui n'ont pas pu se faire en 2017* », estime-t-il.

L'inconnue américaine

L'incertitude concernant les sanctions américaines est le facteur le plus inhibant pour les entreprises. Le président Trump a donné un ultimatum aux Européens pour remédier « *aux défauts* » de l'accord sur le nucléaire de 2015 et le sauver avant le 12 mai prochain.

Faute de quoi, tout peut arriver, à commencer par le rétablissement de sanctions extraterritoriales qui puniraient des entreprises non-américaines de commercer avec l'Iran. Ce serait « *un vrai problème* », a déclaré jeudi le patron de Total. « *Nous devons trouver un moyen, au cas où le pire arrive... de protéger les sociétés européennes et leurs investissements* », a souligné Patrick Pouyanné. « *La situation est très paradoxale. Le Président Trump a causé beaucoup d'anxiété, mais depuis quelques semaines, nous voyons revenir des entreprises de taille conséquente dans le cadre de projets à mener en Iran* », observe cependant Mahasti Razavi, avocat associé chez August Debouzy.

BPI lancera son offre en juin

Les difficultés de financement privé -faute de pouvoir utiliser le dollar- sont l'autre obstacle majeur. Les pouvoirs publics [tentent d'utiliser BPI France pour combler le vide](#) laissé par les banques françaises qui refusent de s'impliquer. La BPI (Banque publique d'investissement) est en train de mettre au point une

[assurance crédit](#) publique qui viendra en complément d'une offre de financement bancaire via BPI Financement.

Elle va profiter d'une première allocation de 100 millions d'euros votée par le Parlement pour commencer à financer les projets des entreprises françaises. « *Il y a un flot d'affaires naturel de 1,5 milliard d'euros entre la France et l'Iran* », constatait jeudi Nicolas Dufourcq à la conférence euromoney à Paris sur l'Iran. L'activité d'assurance-crédit ne pèse pas sur le bilan de BPI France et n'est donc pas limitée. Pour ce qui est du financement, il faudra une seconde enveloppe des pouvoirs publics puis la levée d'un fonds dédié en euro au commerce avec l'Iran. Le [PDG](#) de BPI France a annoncé le lancement de l'offre de financement en juin prochain.

Poursuite des réformes à Téhéran

Les investisseurs étrangers [attendent encore beaucoup de progrès en Iran](#) . Il faut que le pays améliore la solidité de son système bancaire comme sa transparence financière : il est encore sur la liste du Gafi pour financement du terrorisme et blanchiment d'argent.

Les entreprises étrangères se plaignent du double [taux de change](#) -celui établi par la Banque centrale d'Iran et le [taux du marché](#) -qui renchérit beaucoup le coût d'acquisition de biens pour les Iraniens. Les investisseurs souhaitent également des réformes du marché du travail et du système fiscal. Enfin, ils attendent la mise en place d'une structure pour arbitrer les différends commerciaux. « *Il faut des règles plus claires sur la propriété et alléger les procédures de licences*, souligne Alia Moubayed, de l'International Institute for Strategic Studies. *Comme il faut des réformes structurelles, de la gouvernance d'entreprise et des investissements en infrastructures et logistiques* ». Autant de sujets, qui en plus de la question des missiles balistiques et des crises au Moyen-Orient, animeront les discussions de Jean-Yves Le Drian le 4 mars prochain à Téhéran, avant celle du président Macron en mai.

Aéronautique : des commandes livrées au compte-gouttes à Téhéran //

<https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/0301268111799-aeronautique-des-commandes-livrees-au-compte-gouttes-a-teheran-2151969.php>

Mohammad Khazaee, Vice-ministre iranien de l'Economie et président du comité des investissements : « Aucun investisseur ne s'est retiré d'Iran à la suite des menaces américaines » //

<https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/0301264842143-mohammad-khazaee-aucun-investisseur-ne-sest-retire-a-la-suite-des-menaces-americaines-2151976.php>

Virginie Robert

LE MONDE – 09/02/2018

14 L'administration Trump confrontée à un nouveau « shutdown »



Le Sénat américain a décidé d'ajourner ses travaux sans avoir voté d'accord budgétaire. Le gouvernement fédéral a cessé d'être financé à minuit, heure de Washington.

Le compromis budgétaire négocié par le chef de la majorité républicaine au Sénat, Mitch McConnell, s'est heurté, jeudi 8 février, à la résistance opposée par un élu à la fois de son camp et de son propre Etat, le Kentucky, Rand Paul. Rompu aux marathons déclamatoires, ce dernier n'a pas battu jeudi son record de durée. Mais il a occupé le terrain assez longtemps pour empêcher un vote par les sénateurs.

Faute d'un vote du Congrès, le président Donald Trump s'est retrouvé dans l'incapacité de signer une loi de finances avant les douze coups de minuit fatidiques, synonymes de fermeture (*shutdown*) du gouvernement fédéral, faute de moyens.

Ce gel devait se traduire dès vendredi matin, pour une durée indéterminée, par la mise au chômage technique sans salaire de plus de 850 000 employés fédéraux considérés comme « *non essentiels* » au fonctionnement de l'administration. Les activités de nombreuses agences fédérales, comme les services fiscaux et des parcs nationaux ou la délivrance de passeports, devaient être affectées, mais pas celles des services de sécurité. Lors de ces périodes, les militaires poursuivent leurs opérations, mais sans toucher leur solde.

Un premier *shutdown* provoqué par les sénateurs démocrates, du 20 au 22 janvier, avait été suspendu après le vote d'une rallonge budgétaire, épuisée jeudi soir.

Obstruction parlementaire

Libertarien convaincu, Rand Paul s'est déjà fait un nom en bloquant au Congrès par des manœuvres classiques d'obstruction parlementaire (le « *filibuster* ») des textes jugés attentatoires aux libertés individuelles. Partisan d'un Etat fédéral réduit à sa plus simple expression, M. Paul s'est lancé en milieu d'après-midi dans un réquisitoire impitoyable contre un accord qui doit, en toute logique, creuser considérablement le déficit fédéral.

Dans sa longue intervention, Rand Paul s'est fait un devoir de placer ses collègues républicains face à leurs contradictions. L'accord budgétaire conclu par M. McConnell avec le chef de la minorité démocrate, Chuck Schumer (New York), comporte une forte hausse des crédits militaires et non militaires, ainsi que des fonds pour les Etats victimes de catastrophes climatiques. Il devrait alourdir le déficit fédéral de plus de 300 milliards de dollars (245 milliards d'euros) en deux ans, alors que les recettes futures seront réduites, du fait des baisses d'impôt votées en décembre 2017.

« *Vous étiez contre les déficits d'Obama et vous êtes aujourd'hui pour les déficits républicains, c'est une parfaite définition de l'hypocrisie*, a-t-il ironisé à l'endroit de la majorité de ses collègues. *Quand les démocrates sont au pouvoir, les républicains se comportent comme des conservateurs, mais quand ce sont les républicains qui y sont, il semble qu'il n'y ait plus de Parti conservateur.* »

Profondes divisions

Le coup d'éclat de Rand Paul ne devait pas empêcher in fine l'adoption par le Sénat d'un compromis, applaudi par le président Donald Trump. Mais il pourrait en revanche dynamiser l'aile droite républicaine à la Chambre des représentants, le Freedom Caucus, hostile également au creusement du déficit. Le Parti républicain aurait alors besoin de voix supplémentaires pour que le texte soit adopté.

Au cours d'un discours-fleuve de plus de huit heures, un record pour cette assemblée, la cheffe de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Nancy Pelosi (Californie), a cependant conditionné mercredi le vote de son groupe à une demande de débat sur l'immigration, à laquelle le *speaker* (président) de la Chambre, Paul Ryan (Wisconsin), n'a pas donné suite.

L'aile gauche démocrate reproche au sénateur Schumer d'avoir conclu un compromis qui le prive d'un levier pour obtenir un statut pour les sans-papiers arrivés enfants aux Etats-Unis, les *Dreamers*. La disposition temporaire, créée par Barack Obama, a été supprimée en septembre 2017 par Donald Trump.

Un échec précipiterait une crise sans précédent à Washington. Elle démontrerait en effet que les deux grands partis sont l'un comme l'autre traversés par de profondes divisions.

Par [Gilles Paris](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

